

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 13 février 2014

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes:

1. Comptes 2012 de la STEP de Vidy – précision

En réponse à la question de M. Cartier concernant le montant final des dépenses 2012 de la STEP de Vidy où figure une différence de Fr. 14'896.95, qui apparaît entre le document du budget 2014 de la STEP de Vidy et le budget 2014 de la Commune, nous vous transmettons les informations complémentaires qui nous ont été fournies par le Service d'assainissement de la Ville de Lausanne.

Le 22 février 2013, la Ville de Lausanne a adressé aux communes une première facture finale pour l'exercice 2013 dont le montant avait été déterminé sur la base de la répartition des charges totales nettes tenant compte des consommations d'eau connues alors.

Or, suite à une remarque formulée par la Commune du Mont-sur-Lausanne, un contrôle des données considérées a révélé qu'une erreur a été générée en 2012 par le support informatique de gestion des données (SAP) et que, par conséquent, le décompte était erroné.

Dès lors, un décompte correctif a été établi et une nouvelle facture complémentaire a été adressée aux communes le 4 avril 2013, suite à l'assemblée de printemps de la Commission intercommunale de la station d'épuration de Vidy (CISTEP) qui s'est tenue le 15 mars 2013 et à laquelle cette problématique avait été exposée.

L'envoi quelque peu tardif de cette facture correctrice a amené certaines communes, ayant d'ores et déjà clôturé leurs comptes 2012 et n'ayant pas pu provisionner le montant correspondant, à l'inscrire sur l'exercice 2013.

2. Statistique des demandeurs d'emploi

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP):

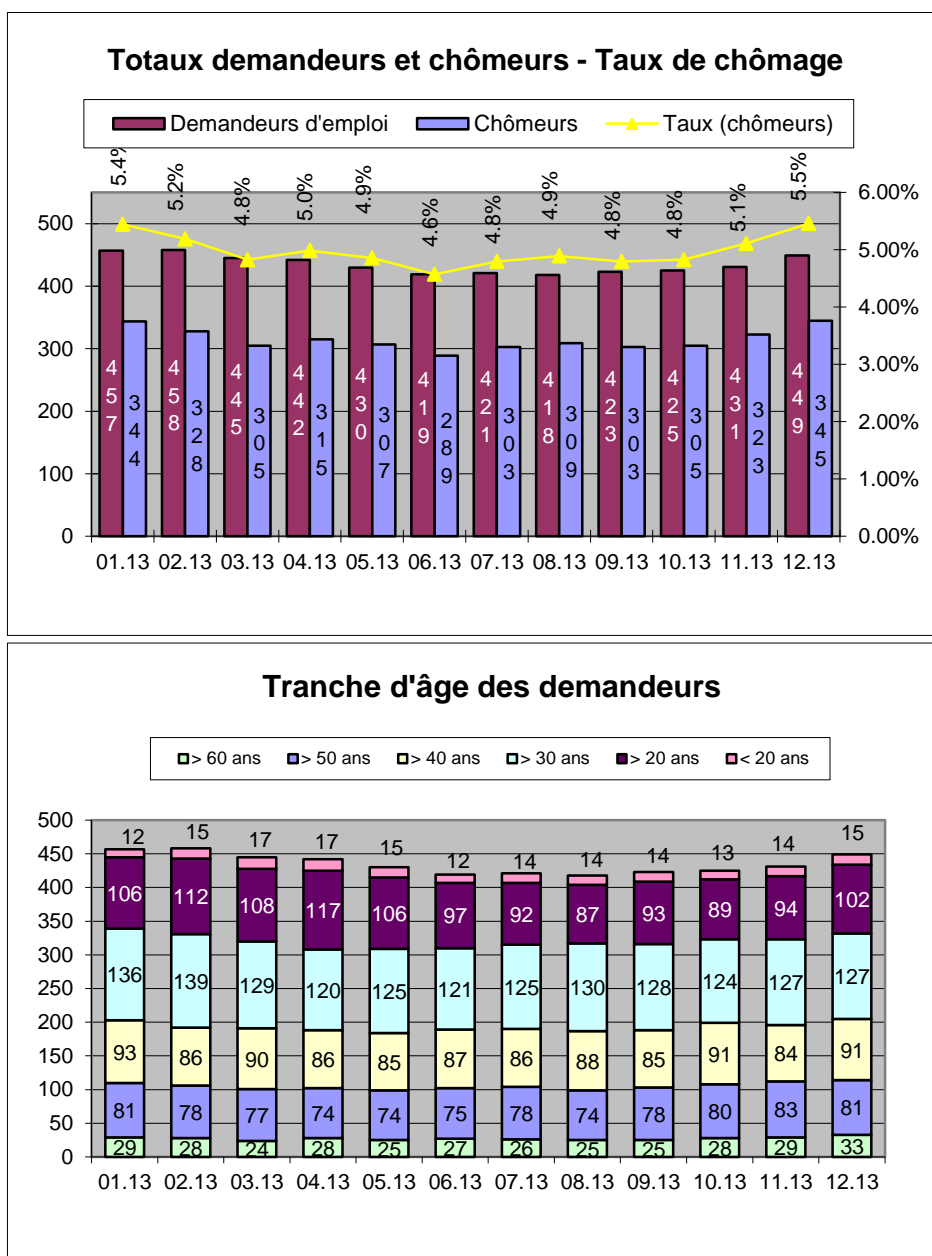
- Chômeurs: toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et est disponible de suite en vue d'un placement.
- Demandeurs d'emploi: toute personne inscrite à un ORP.

Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante:

www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.



3. Population

Situation au 31 janvier 2014: **12'140 habitants** (11'594 au 31 janvier 2013).

La Municipalité